


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat

- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U
- ZONES AGRICOLES**
- A
 - Acsr
 - Ap
- ZONES NATURELLES**
- N
 - NB
- PRESCRIPTIONS**
- Arbre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 Code de l'Urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
 - Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - Boisement protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - Boisement remarquable protégé - L151-1 Code de l'Urbanisme
 - Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - OAP Lisières urbaines à protéger
 - Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - Site bâti remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Zone fréquemment inondée
 - Zone humide protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Limite communale
 - Bâti Dur
 - Bâti Léger
 - Limite parcellaire
 - Etang, lac, mare



Emplacements réservés			
Commune	N°	Désignation	Bénéficiaire
LONGEVES	68	Terrain jouxtant l'Évrai	Commune de LONGEVES

Changements de destination autorisés			
Commune	N°	Désignation	Type / Détail
NUAILLE D'ALAIN	10	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 CU	non renseigné
NUAILLE D'ALAIN	11	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 CU	non renseigné

Patrimoine			
Commune	N°	Désignation	Type / Détail
MARANS	208	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne

Patrimoine			
Commune	N°	Désignation	Type / Détail
LONGEVES	293	Site bâti remarquable protégé - L151-19 CU	non renseigné